

## Elections

Initialement prévues en mars 2021, les élections régionales et départementales auront lieu le 20 juin pour le premier tour et le 27 juin pour le second. Les conseillers régionaux et les conseillers départementaux seront élus à l'issue de ces 2 tours.



Le ministère de l'Intérieur ouvre une télé-procédure intitulée « maprocuration » dans la perspective du double scrutin des 20 et 27 juin 2021. Ce dispositif permet de diminuer substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote. Nous vous invitons à vous rendre sur le site : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

## Impôts sur le revenu 2020

Pour plus de proximité, la Direction Générale des Impôts a déployé des points d'accueil dans le département pendant la campagne déclarative des impôts sur le revenu 2020.

La prochaine permanence proche de Saint-Laure se tiendra à la mairie d'Ennezat le mardi 25 mai 2021 (après-midi). Pour prendre RV, appelez le 0 809 401 401.

Pour rappel, vous pouvez faire votre déclaration en ligne jusqu'au 8 juin 2021. La date limite de dépôt ou correction papier est fixée au 20 mai 2021.

## Edito du Maire

Cher(e)s habitant(e)s de Saint-Laure,

C'est avec plaisir que nous vous adressons notre seconde lettre d'information. Conformément à nos engagements, nous avons prévu de renforcer la communication municipale dans l'objectif d'être le plus transparent possible et de créer du lien avec les habitants. Bien évidemment, ces documents ne remplacent pas les rencontres en présentiel que nous avons prévues d'organiser pour vous consulter sur les différents projets en cours ou à venir. Ces moments d'échanges viendront, mais il est nécessaire pour le bien de tous de faire preuve de patience.

En effet, cela fait tout juste 11 mois que notre équipe est pleinement mobilisée, et les chantiers en cours ne manquent

pas : aménagements sécuritaires de la RD 224 et de la rue du Colombier, Conseil Municipal des Jeunes, projet de pôle rural, site internet ...

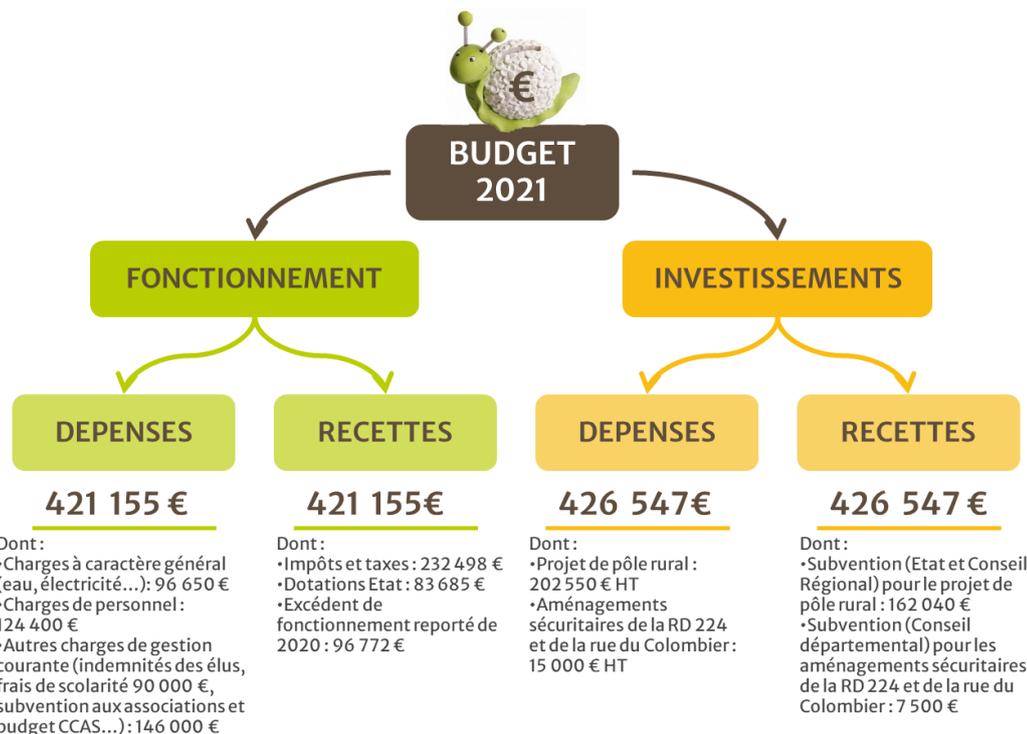
Notre premier budget vient d'être adopté, et je dois dire que, malgré des finances extrêmement serrées, celui-ci ne manque pas d'ambition pour la commune et ses habitants.

Comme le dit le dicton « Après la pluie, le beau temps », je ne doute pas que des jours meilleurs nous attendent et nous permettront de nous retrouver prochainement pour partager, ensemble, des moments conviviaux.

Bien à vous,

Grégory VILLAFRANCA

## Budget primitif



## La fibre

Le déploiement de la fibre se terminera à la fin de l'été 2021 pour l'ensemble de la commune.

Selon les quartiers, l'installation sera souterraine ou aérienne; nécessitant la pose de poteaux. La commercialisation interviendra d'ici la fin de l'année.

Les habitants du Moulin de Chabreloche et de la Côte Rouge, rattachés à Maringues, seront desservis ultérieurement.

## SOS Internet

Les étudiants, lycéens et collégiens qui ont des difficultés pour se connecter au réseau Internet peuvent se rapprocher de la mairie qui met à leur disposition une salle et son réseau haut débit.

Les plages horaires proposées sont : mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 13h30 à 16h00. Les groupes seront limités à 4 personnes au vu du contexte sanitaire. Inscription auprès de la Secrétaire de Mairie ou envoi d'un message via Messenger sur la page Facebook commune de Saint-Laure ou par mail [mairie@saint-laure.fr](mailto:mairie@saint-laure.fr)

## Vergeur Fleuri II

Le Conseil municipal a entériné le nom de la rue qui dessert le lotissement Verger Fleuri II. Elle s'appelle la rue des Cerisiers.

## Les travaux d'enrochement route d'Ennezat



## Subventions aux associations

Dans sa séance du 9 avril dernier, le Conseil municipal a pu procéder à l'attribution des subventions, pour l'année 2021, aux associations locales ayant remis leur dossier en Mairie avant le 15 mars.

Au préalable, la commission des affaires associatives-culturelles et enfance/jeunesse a travaillé sur l'établissement d'un règlement concernant l'octroi de ces subventions dans un objectif d'égalité et de transparence.

Les subventions sont désormais composées d'une base fixe et forfaitaire

établie à 60 € (hors amicale des sapeurs-pompiers) par association et d'une majoration d'un montant de 100€ dans le cadre de l'organisation de manifestations à but non-lucratif à destination des enfants/habitants de la commune et qui engagent des charges.

Une réserve de 500 € a été votée et intégrée au budget afin de répondre aux demandes exceptionnelles des associations.

Le montant total versé aux associations représente 1 540 €.

Associations	Forfait de base	Nombre de manifestations non-lucratives	Majoration	Montant total
Les Bazets en fête par l'AAC	60 €	5	500 €	560 €
Le VII des Bazets	60 €			60 €
La Dynamite	60 €			60 €
Place du Village	60 €	1	100 €	160 €
Mémoire et patrimoine	60 €			60 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400 €			400 €
Ligue contre le Cancer	60 €			60 €
Anciens combattants	60 €			60 €
Comice agricole de la Limagne	60 €			60 €
Amis de la musique d'Ennezat	60 €			60 €

## Evolution de la fiscalité

La taxe d'habitation (TH) sera supprimée progressivement pour les ménages d'ici 2023. De ce fait, les collectivités ne la percevront plus. En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, elle sera désormais compensée partiellement par l'Etat.

Les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de TH sur les résidences principales.

Pour la commune de Saint-Laure, cela se traduit de la manière suivante :

	2020		2021
	Taux communal	Taux départemental	Taux communal
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	15,97 %	20,48 %	36,45 %

## Travaux route d'Ennezat

La réparation du mur de soutènement de la route départementale 224 dans notre commune a été réalisée en mars.

Ce mur présentait d'importantes détériorations.

L'entreprise Colas, chargée de l'exécution des travaux, a procédé à la démolition de celui-ci, à l'évacuation des déblais et à la mise en place d'un enrochement. Cet assemblage, fait avec des blocs de pierre, permet de contenir

une forte pression et d'éviter les glissements de terrains préjudiciables à la bonne tenue de la voirie.

Une voie de circulation piétons a été réaménagée, les bordures de trottoirs ont été reposées, la terre végétale n'attend plus que ses plantations.

Ces travaux, dont le coût s'élève à 32 961 euros, ont été entièrement pris en charge par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

# Le printemps de la Mairie

Cette saison est propice au grand nettoyage, le secrétariat de la mairie de notre commune n'a pas dérogé à la règle. Après un grand lessivage, c'est une jolie teinte bleutée qui a recouvert les murs.

L'entrée et le bureau utilisé par le maire et ses adjoints ont eu droit au même traitement.

Cette tâche a été réalisée par nos services communaux (coût peinture 560 euros).

Outre ces travaux visant à améliorer la salubrité et l'esthétique des locaux, un éclairage Led a remplacé les anciens néons, ceci afin d'améliorer le confort des employés de mairie et des visiteurs. Il profite du très bon rendement lumineux



de ce type d'éclairage qui consomme très peu et qui bénéficie d'une très longue durée de vie, ce qui génère une économie d'usage importante.

Profitant de cette remise à niveau, des travaux électriques ont été réalisés et le réseau informatique actualisé ce qui permet son utilisation dans chaque salle de la mairie (coût 2 512 euros).

Le système de téléphonie a été modernisé et une baie de brassage a été posée ce qui a permis de rationaliser le passage des différents câbles nécessaires au bon fonctionnement des réseaux (coût 478 euros).



## Le pôle rural

Dans le bulletin municipal, nous avons évoqué notre projet de pôle rural.

Conformément à nos engagements, nous souhaitons associer les habitants de la commune à cette réflexion.

La situation sanitaire n'a pas permis la tenue de réunions publiques où chacun aurait pu s'exprimer. Nous vous avons adressé une enquête citoyenne explicitant notre vision sur les enjeux de ce projet, et avec l'objectif de recueillir vos attentes.

Vous avez été nombreux à nous retourner ce document et nous vous en remercions. Cet afflux de réponses témoigne du grand intérêt que vous portez à cette idée.

La multiplicité des retours enrichit l'analyse que nous pouvons en faire.

En ce qui concerne la perception du concept, vous êtes 94% à trouver que l'idée est excellente, les 6% restant attendent de voir la nature et le détail des propositions.

Parmi les réponses apportées, nous pouvons mettre en évidence quelques points significatifs.

Principaux services souhaités :

- dépôt de pain 33%
- épicerie 23%
- presse / journaux 19%
- restauration rapide 12%

Principaux motifs de fréquentation :

- pain / épicerie 75%
- vie sociale 47%
- boisson / restauration 46%
- événement culturel 41%

Le Conseil municipal a délibéré le 7 mai dernier afin d'acter le partenariat avec le groupe SOS dans le cadre du programme 1000 cafés. Ce dernier a vocation à développer du lien social au sein des communes rurales, par la création d'un café, qui proposera aussi des services de proximité.

La prochaine étape sera la constitution d'un comité de pilotage composé d'habitants, de représentants des associations et d'élus.



## COVID-19 Les étapes du déconfinement

### 3 mai ETAPE 1 \*

- Couvre-feu maintenu
- Télétravail maintenu
- Statu quo sur les commerces
- Réouverture des collèges avec demi-jauge pour les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>
- Réouverture des lycées en demi-jauge
- Fin de l'attestation pour les déplacements en journée
- Levée des restrictions pour les déplacements inter-régionaux.

### 19 mai ETAPE 2 \*

- Couvre-feu décalé à 21 heures;
- Télétravail maintenu
- Réouverture\* des commerces
- Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- Réouverture\* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis  
500 INTERIEUR 1000 EXTERIEUR
- Réouverture\* des établissements sportifs avec spectateurs  
500 INTERIEUR 1000 EXTERIEUR
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- Rassemblements de plus de 10 personnes interdits.

### 9 juin ETAPE 3 \*

- Couvre-feu à 23 h
- Assouplissement du télétravail
- Restrictions levées :
- Réouverture\* des cafés et restaurants (tables de 6 personnes maximum)
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5 000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire)
- Réouverture\* des salles de sport et élargissement de la pratique sportives aux sports de contact (en plein air) et sans contact (en intérieur)
- Réouverture\* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5 000 personnes (pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

### 30 juin ETAPE 4 \*

- Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale
- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire).
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées

\* les réouvertures sont conditionnées au respect des jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

## RLV – Aide à l'achat de vélo

Dans le cadre de sa politique de développement de la mobilité douce, RLV souhaite favoriser la pratique du vélo sur son territoire.

Du 1er au 31 mai 2021, RLV propose une aide financière à l'achat de vélos classiques ou à assistance électrique, pliants ou non, neufs ou d'occasion.



Avant tout achat et pour plus de renseignements, le formulaire de demande de subvention et le règlement sont à consulter sur : <https://www.rlv.eu/.../se.../aide-a-l-achat-de-velo.html>

## Simplification du geste de tri :

A partir du 1er mai 2021, finies les hésitations et les erreurs de tri... Désormais : 100 % des emballages et des papiers vont dans le bac jaune. En cas de doute, de question, consultez [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)



## Concours photo



La commission municipale "communication et vie locale" et l'association "Saint-Laure, mémoire et patrimoine" s'associent pour organiser un concours photo.

Le thème choisi est : Saint-Laure, son patrimoine, ses paysages.

Ce concours, gratuit, est ouvert à tous les habitants de la commune.

Les photos doivent être prises dans le courant de l'année 2021, en couleur ou noir et blanc.

Chaque participant peut présenter au maximum 3 photographies. Elles ne devront pas être retouchées, plagiées ou issues d'un montage.

Les photos seront appréciées selon leur originalité, la qualité de la prise de vue et leur esthétique.

Un jury déterminera les gagnants du concours ; la photo ayant obtenu le 1er prix sera en couverture du bulletin municipal 2021.

Une exposition est envisagée dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Les photos devront être envoyées au format numérique, avant le 31 août 2021, accompagnées du bulletin de participation à l'adresse :

[saintlaureconcoursphoto@gmail.com](mailto:saintlaureconcoursphoto@gmail.com)

Le règlement est disponible sur la page Facebook de la commune (Commune de Saint-Laure) et sur le site internet de l'association "Saint-Laure, mémoire et patrimoine" (<http://saintlaure-patrimoine.fr>).

*Tous à vos objectifs !*

## Un Conseil municipal pour les jeunes

Dans le but de mobiliser les enfants à devenir des acteurs de la vie citoyenne, la commission « Affaires associatives, culturelles et enfance jeunesse » a souhaité mettre en place un Conseil municipal des jeunes (CMJ).

Les jeunes nés entre 2007 et 2013 peuvent déposer leur candidature pour rejoindre une équipe de jeunes conseillers qui élira son maire-junior et ses adjoints. Ils s'engageront pour un mandat de 2 ans et seront les représentants de la jeunesse. Ils proposeront des actions et élaboreront des projets, tout comme les grands !

Un flyer explicatif et une carte électorale spéciale CMJ ont été déposés dans la boîte aux lettres des enfants concernés. Les dossiers de candidature sont à retirer et à retourner à la mairie avant le 21 mai 2021.

Les élections auront lieu à la salle du Conseil municipal et des mariages, le samedi 12 juin 2021, de 10h00 à 13h00.



Pour prendre rendez-vous avec le Maire ou les Adjoints, merci de contacter la secrétaire de Mairie.

## Mairie de Saint-Laure

10 route d'Ennezat  
63350 Saint-Laure

@ [mairie@saint-laure.fr](mailto:mairie@saint-laure.fr)

☎ 04.73.33.20.21

## Jours et horaires d'ouverture :

Mardi : 13h30-18h00

Mercredi : 13h30-18h30

Jeudi : 9h00 -12h00

Samedi : 9h00 -12h00